



La marque Accueil Vélo est attribuée aux hébergements touristiques classés selon les normes nationales propres à chaque catégorie. Pour les types d'hébergements ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement candidat à la marque Accueil Vélo doit être labellisé (selon les chartes de qualité référencées par le référent qualité comme Chambre d'Hôtes Référence ou Qualité Tourisme).

**1 - ACCES A L'ETABLISSEMENT**

	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
1-1		Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre l'hébergement et l'itinéraire	Informations disponible sur place et sur le site internet (descriptif et/ou cartographie)

**2- ACCUEIL**

	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
<b>2.1</b>		<b>Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo</b>	
2.1.1		attention portée au touriste à vélo à son arrivée et/ou au retour de son circuit (ex. boisson, collation, etc.)	
<b>2.2</b>		<b>Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour traduites dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...)</b>	La traduction dans les langues étrangères est appréciée au cas par cas. L'anglais est le minimum requis.
2.2.1		documentation touristique (carte, guide hébergement/restauration, guide pratique, etc.)	
2.2.2		informations utiles (horaires bus et train, coordonnées OT...)	
2.2.3		documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés, etc.)	
2.2.4		coordonnées des loueurs et réparateurs de vélos professionnels	Un classeur mis à disposition des clients peut remplacer l'affichage
<b>2.3</b>		<b>Être en mesure de conseiller le touriste à vélo</b>	
2.3.1		conseils sur les itinéraires vélo et le réseau cyclable à proximité	
2.3.2		conseils sur les sites de visites, les hébergements, la restauration, etc. à proximité	
	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
<b>2.4</b>		<b>Informier sur les possibilités de sorties à vélo</b>	
2.4.1		mettre en avant les sorties vélo proposées par le territoire	
<b>2.5</b>		<b>Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h minimum)</b>	
2.5.1		possibilité de régler la facture la veille au soir du départ	



2.5.2	service de petit déjeuner à partir de 6h30 le jour du départ	
-------	--	--



<b>3 - SERVICES</b>			
	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES obligatoires</b>	<b>Commentaires</b>
<b>3.1</b>		<b>Informers les touristes à vélo sur les conditions météorologiques</b>	
3.1.1		information disponible sur la météo (affichage, Internet, journal, carte-mémo Météo France, etc.)	
<b>3.2</b>		<b>Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)</b>	Se référer à la FAQ n° 6 (déc 2012) - Précisions réglementaires et techniques sur le critère "pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement - idem pour le transport des personnes.
3.2.1		possibilité de transfert des bagages du touriste à vélo, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur (taxi, ...)	Si le client formule le souhait de s'occuper personnellement du transfert de ses bagages, l'hébergeur lui fournira une liste à jour des transporteurs habilités.
3.2.2		à défaut, possibilité de transfert des bagages du touriste à vélo, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, directement par l'hébergeur	
<b>3.3</b>		<b>Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)</b>	
3.3.1		possibilité de réservation d'un hébergement pour la nuit suivante ou d'un taxi	
<b>3.4</b>		<b>Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)</b>	
3.4.1		mise à disposition d'une machine à laver le linge ou d'un évier pour laver le linge à la main	
3.4.2		mise à disposition d'un sèche linge ou d'un local pour faire sécher le linge	
<b>3.5</b>		<b>Mettre à disposition des clients un service de location vélo (payant ou gratuit)</b>	
3.5.1		renvoi vers le point de location le plus proche ou livraison de vélo <b>et des accessoires sur place</b>	Si le client formule le souhait de s'occuper personnellement de la location de vélo, l'hébergeur lui fournira une liste à jour des points de location les plus proches.
3.5.2		à défaut, mise à disposition des clients d'un vélo sur place <b>et accessoires (casque, gilet et antivol).</b>	L'hébergeur doit informer le client du délai de mise à disposition. La demande par le client doit être formulée 48h avant.
	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES optionnels</b>	<b>Commentaires</b>
<b>3.6</b>		<b>Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)</b>	
3.6.1		possibilité d'accès à Internet chez l'hébergeur	
3.6.2		à défaut, indication d'un lieu à proximité permettant l'accès à Internet	
<b>3.7</b>		<b>Assurer le dépannage des clients à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)</b>	Se référer à la FAQ n° 6 (déc 2012) - Précisions réglementaires et techniques sur le critère "pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement - idem pour le transport des personnes.
3.7.1		dépannage des clients de l'hébergement (touristes à vélo) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxis, ...)	
3.7.2		à défaut, dépannage des clients de l'hébergement (touristes à vélo) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement directement par l'hébergeur	



**4 - EQUIPEMENTS**

	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
4.1		<b>Être équipé d'un abri à vélos sécurisé de plain-pied</b>	
4.1.1		existence d'un abri sécurisé de plain-pied pour les vélos (au minimum lieu couvert et fermé) sur place	
4.1.2		à défaut, existence d'un abri sécurisé de plain pied pour les vélos (au minimum lieu couvert et fermé) à proximité immédiate (moins de 300 mètres)	
4.2		<b>Pouvoir mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries (matériel pour crevaion, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)</b>	
4.3		<b>Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos</b>	
4.3.1		existence d'un espace équipé pour le nettoyage des vélos	
4.3.2		à défaut, existence d'un équipement minimum (jet d'eau, brosse)	
4.4		<b>Pour les chambres d'hôtes : offrir un espace détente</b>	Cet espace n'est pas obligatoirement un espace dédié
4.4.1		existence d'un salon favorisant la détente et l'échange	
4.5		<b>Pour les campings : Mettre à disposition des services adaptés aux touristes à vélo</b>	
4.5.1		Existence d'espaces communs abrités et conviviaux avec tables et chaises	Il s'agit d'un espace couvert ou d'une salle hors sac, qui permet aux randonneurs de s'abriter au sec, de se reposer et éventuellement d'y prendre leur repas. Cet espace sera équipé au minimum de tables et chaises ou bancs. Les itinérants pourront apprécier que cet espace soit équipé d'un point d'eau d'un micro-ondes, d'un réfrigérateur, d'un évier etc.
4-5-2		<b>Au moins 2 offres adaptées : pour valider le critère, proposer au moins un critère majeur <u>et</u> un critère mineur</b>	
		<b>CRITERES MAJEURS</b>	
		Ilots d'emplacements nus propices à l'installation des touristes à vélo (ombragés, proches des points d'eau, proches des espaces communs abrités, etc...)	
		Proposition d'hébergements adaptés à l'itinérance (location de tente à monter, tente semi-rigide, etc...)	
		Possibilité, toute l'année, de louer emplacement ou locatif à la nuitée	Par exemple : Le camping peut par exemple faire le choix de « conserver » 2 bungalows aux touristes à vélo qu'il louera à la nuitée, ou bien réserver un % d'hébergements à la nuitée
		Infrastructures adaptés à l'itinérance : module cuisine, ...	Lorsqu'un aménagement dédié n'est pas possible, cela peut être la mise à disposition d'un mobil home (la cuisine doit être possible par plusieurs personnes au même moment)
		1 forfait « sans voiture » est proposé à la clientèle c'est à dire 1 emplacement + 1 tente + 1ou 2 personnes(s). Ce forfait est présent sur les supports de communication et dans la grille tarifaire	A ce forfait basique, pourra s'ajouter un prix par personne supplémentaire. Un forfait adapté ou un tarif réduit proposé aux itinérants sera encore plus apprécié par les itinérants



		CRITERES MINEURS	
		Facilité de réservation pour les itinérants et/ou Adapter son offre d'emplacements disponibles selon la demande	Quelques exemples de bonnes pratiques : - pour garantir la résa, le gestionnaire pourrait, appliquer des frais mais les déduire du prix à régler si le client se présente et les conserver s'il ne se présente pas - s'assurer que les frais de réservation sont moins élevés que ceux d'un client qui réserve une semaine dans un locatif ou moins élevés que le prix d'une nuitée sur un emplacement, voire même inexistant, - certains campings conservent des emplacements pour les itinérants (ex : complet sauf pour cyclistes)
		Consigne de recharge individuelle pour téléphone, vélo, etc...	Les consignes peuvent être accessibles à l'accueil
		Matériel de camping à disposition (marteau pour enfoncer les sardines, réchaud et casserole, etc...)	Une caution peut être mise en place
		Arceaux ou lices à proximité immédiate des emplacements nus et bâches à disposition	
4.6		<b>Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...)</b>	
	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES optionnels</b>	<b>Commentaires</b>
4.7		<b>Disposer d'un espace réservé pour les voitures en "garage mort"</b>	
4.7.1		existence d'un espace (emplacement ou garage - <i>gratuit ou payant</i> ) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance	



<b>5 - PRESTATIONS DE RESTAURATION</b>			
	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES obligatoires</b>	<b>Commentaires</b>
<b>5.1</b>		<b>Proposer un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo - <i>sauf campings et meublés</i></b>	
5.1.1		petit déjeuner complet adapté à l'effort ( <b>pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel etc.</b> )	La mise à disposition de produits locaux voire bio est très appréciée par la plupart des touristes à vélo
<b>5.2</b>		<b>Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité</b>	
5.2.1		- possibilité de se restaurer sur place (minimum, coin cuisine avec réchaud et micro-ondes)  - ou possibilité de se restaurer à proximité (restaurant, épicerie, etc. à moins de 1 km)  - ou possibilité de transfert vers le restaurant ou le commerce par tout moyen disponible (exemple : taxi) si services de restauration situés à plus de 1 km,	
	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES optionnels</b>	<b>Commentaires</b>
<b>5.3</b>		<b>Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (payant) - <i>sauf campings et meublés</i></b>	
5.3.1		préparation par un prestataire extérieur (traiteur, boulanger...)	



Visite de contrôle <sup>1</sup>	
Date de la visite :	
Type d'établissement :	
Nom de l'établissement :	
Adresse de l'établissement :	
Numéro de téléphone n°1	
Numéro de téléphone n°2	
Site internet de l'établissement	
Adresse mail de l'établissement	
Coordonnées GPS	
Nom du (des) représentant(s) rencontré(s) :	
Propriétaire de l'établissement :	
Classement :	
Nom de l'enquêteur n°1 :	
Fonction de l'enquêteur n°1 :	
Nom de l'enquêteur n°2 :	
Fonction de l'enquêteur n°2 :	
Signature de l'établissement	Signature de l'enquêteur
<b><u>Informations complémentaires :</u></b>	
Le nom de(s) l'itinéraire(s) vélo à proximité :	
Proximité itinéraire vélo : .....km	
Remarques :	
.....	

<sup>1</sup> Fiche de visite à remettre au représentant de l'établissement